

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Décision Modificative n°1
BP 2025 COMMUNE

N° : D - 2025 - 11 - 05 - 01

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 07 NOV. 2025

ID : 034-213401359-20251105-D2025_11_05_001-DE

Acte rendu exécutoire

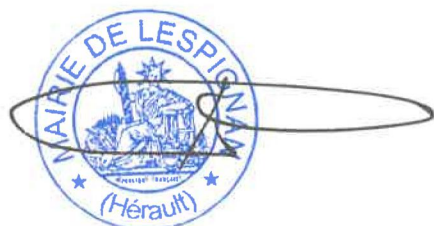
Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du

Le Maire : 07 NOV. 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations à : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18H30

Considérant qu'il y a lieu de modifier les comptes de certains programmes d'investissement afin de réaliser des travaux et achats d'ici la fin de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide, à l'unanimité des présents + 4 procurations,

De procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

C/1641 – Emprunts	+	2 500.00 €
C/2131 - 206 – Extension Cantine scolaire	+	90 000.00 €
C/2138 - 156 – Voirie communale :	+	45 000.00 €
Total :	+	137 500.00 €
C/2131 - 154 – Travaux Bâtiments	-	82 500.00 €
C/2131 - 208 – Rempl. Bungalows école élém.	-	10 000.00 €
C/21538 - 153 – Eclairage Public	-	30 000.00 €
C/21538 – 176 – Electrification	-	5 000.00 €
C/2188 – 100 – Hors programme	-	10 000.00 €
Total :	-	137 500.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 3 379 683.88 €.

Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN



Jean-François GUIBBERT